

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant relocation d'un bien

Numéro de dossier : RAAT\_80LAH0101
Date du repérage : 24/11/2021

N° Groupe	N° Bâtiment	Nº Allée	N° Logement
80	8		0101



Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante



Références réglementaires et normatives		
Textes réglementaires	Articles L.4121-1 à 5, L.4531-1 et R.4412-59 à 65 du Code du Travail ;	
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis	

Immeuble bâti visité			
Adresse	Rue:		
Périmètre de repérage :	Ensemble du logement		
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	AppartementHabitation (partie privative d'immeuble)< 1997		
Le propriétaire et le donneur d'or	r <mark>dre</mark>		
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : Habitat 77 Adresse : 24 Cours des deux parcs 77420 CHAMPS SUR MARNE		
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : Habitat 77 Adresse : 24 Cours des deux parcs 77420 CHAMPS SUR MARNE		

Le(s) signataire(s)					
	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification	
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	MARTIN Olivier	Opérateur de repérage	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France 9, cours du Triangle 92800 PUTEAUX (92062)	Obtention : 21/07/2021 Échéance : 23/06/2028 N° de certification : 10873786	

Raison sociale de l'entreprise : **AGENCE SOCOBAT PARIS** (Numéro SIRET : **45307976600086**)

Adresse: 54 rue Gabriel PERI, - 92120 MONTROUGE

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA France IARD SA** Numéro de police et date de validité : **5411202104 / 01/07/2022** 

## Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 06/12/2021, remis au propriétaire le 06/12/2021

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 37 pages

Ce rapport ne peut être utilisé et reproduit que dans son intégralité.
Ce document reste la propriété de la société SOCOBAT EXPERTISES et ne peut être utilisé pour aucun acte, sans que son paiement intégral n'ait été réalisé – tout contrevenant encours des sanctions pénales et des dommages et intérêts conformément à nos conditions générales.



## **Sommaire**

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
  - 3.1 L'objet de la mission
  - 3.2 Le cadre de la mission
  - 3.2.1 L'intitulé de la mission
  - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
  - 3.2.3 L'objectif et limites de la mission
  - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission.
  - 3.2.5 Le périmètre de repérage effectif

## 4 Conditions de réalisation du repérage

- 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
- 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
- 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
- 4.4 Plan et procédures de prélèvements

#### 5 Résultats détaillés du repérage

- 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
- 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
- 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
- 6 Signatures
- 7 Annexes



## 1. - Les conclusions

## 1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :

```
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Cuisine)
Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage (WC)
Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage (Salle de bains)
Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage (Cuisine)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (WC)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Salle de bains)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Cuisine)
Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés (WC)
Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés (Salle de bains)
Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés (Cuisine)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (WC)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Salle de bains)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Cuisine)
Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage (Entrée)
Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage (Dégagement)
Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage (Placard)
Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage (Chambre 1)
Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage (Chambre 2)
Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage (Séjour)
Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage (Placard 2)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Entrée)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Chambre 1)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Chambre 2)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Séjour)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Entrée)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Dégagement)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Placard)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Chambre 1)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Chambre 2)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Séjour)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Placard 2)
Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés (Entrée)
Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés (Dégagement)
Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés (Placard)
Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés (Chambre 1)
Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés (Chambre 2)
Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés (Séjour)
Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés (Placard 2)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Entrée)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Dégagement)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Placard)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Chambre 1)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Chambre 2)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Séjour)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Placard 2)
```



1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

## Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

## 2. - Le(s) laboratoire(s) d'analyses

**Raison sociale et nom de l'entreprise :** ... Eurofins LHCF Environnement **Adresse :** ..... 117, quai de Valmy 75010 Paris

Numéro de l'accréditation Cofrac : ....... 1-1592



## 3. - La mission de repérage

#### 3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la relocation de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la demande du client.

<u>Plan d'intervention</u>: La mission a été effectuée dans le respect du plan d'intervention établi par l'entreprise SOCOBAT Expertises, suite à l'évaluation des risques inhérents à ce type de mission. Ce document détermine les mesures nécessaires pour assurer la protection de l'opérateur de repérage, des autres personnes se trouvant sur le site et de l'environnement. (Protection de la zone de prélèvement, port des EPI, restitution des locaux...)

<u>Code du travail – Sous-section 2 :</u> Dispositions communes à toutes les activités comportant des risques d'exposition à l'amiante – Évaluation initiale des risques.

## Art. R. 4412-97 du Code du travail

Dans le cadre de l'évaluation des risques, prévue aux articles L. 4121-3 et L. 4531-1, le donneur d'ordre joint les dossiers techniques prévus aux articles R. 1334-29-4 à R. 1334-29-6 du code de la santé publique et R. 111-45 du code de la construction et de l'habitation aux documents de consultation des entreprises.

- « Pour les opérations ne relevant pas des articles R. 1334-29-4 à R. 1334-29-6 du code de la santé publique et R. 111-45 du code de la construction et de l'habitation, le donneur d'ordre joint aux documents de consultation des entreprises tout document équivalent permettant le repérage des matériaux contenant de l'amiante, y compris ceux relevant de ses obligations au titre de l'article L. 541-1 du code de l'environnement.
- « Au vu des informations qui lui ont été données, l'employeur réalise son évaluation des risques, conformément à l'article L. 4121-2.

<u>Code du travail – Sous-section 4 :</u> Dispositions particulières aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

## Art. R. 4412-144. Du Code du travail

Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux travaux mentionnés au 2° de l'article R. 4412-94 (Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante)

## Art. R. 4412-145. Du Code du travail

En fonction des résultats de l'évaluation initiale des risques prévue à la sous-section 2, pour chaque processus mis en œuvre, l'employeur établit un mode opératoire précisant notamment :

- « 1° La nature de l'intervention ;
- « 2° Les matériaux concernés ;
- « 3° La fréquence et les modalités de contrôle du niveau d'empoussièrement du processus mis en œuvre et du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle ;
- « 4° Le descriptif des méthodes de travail et moyens techniques mis en œuvre ;
- « 5° Les notices de poste prévues à l'article R. 4412-39 ;
- « 6° Les caractéristiques des équipements utilisés pour la protection et la décontamination des travailleurs ainsi que celles des moyens de protection des autres personnes qui se trouvent sur le lieu ou à proximité de l'intervention ;
- « 7° Les procédures de décontamination des travailleurs et des équipements ;
- « 8° Les procédures de gestion des déchets ;
- « 9° Les durées et temps de travail déterminés en application des articles R. 4412-118 et R. 4412-119.
- « Le mode opératoire est annexé au document unique d'évaluation des risques.

## 3.2 Le cadre de la mission

« Repérage réalisé dans le cadre de la relocation et selon le cahier des charges défini par le client, en vue de la connaissance patrimoniale relative à la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante ».

## 3.2.1 L'intitulé de la mission

« Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant relocation d'un bien ».



## 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

Textes réglementaires

- Décret 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
  - Article R.1334-19, R.1334-22, R.1334-27 du code de la Santé Publique
  - Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique Listes A et B
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.
- Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification

Norme(s) utilisée(s)

• NF X 46-020 d'aout 2017 : « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis » et son guide d'application GA X 46-034

## 3.2.3 L'objectif et limites de la mission

La Société SOCOBAT Expertises a été sollicitée afin d'effectuer un repérage avant relocation sur certains éléments constitutifs du bâtiment en vue d'identifier et localiser les matériaux ou produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générés à l'occasion d'opération d'entretien, de travaux ou de maintenance.

<u>Ce repérage est réalisé selon le cahier des charges défini par le client,</u> et il ne concerne pas tous les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dans l'immeuble ou la partie d'immeuble. En effet, il s'agit d'un diagnostic avec des prélèvements le plus représentatif possible des matériaux et produits en place, certains éléments de construction accessibles uniquement par sondage destructifs ne peuvent cependant être contrôlés.

<u>Nota :</u> Si des travaux sont programmés, un repérage avant travaux devra être envisagé afin de vérifier l'ensemble des éléments pouvant être impactés et qui n'auraient pas fait l'objet de prélèvement.

Accompagnement lors de la visite : Aucun.

## 3.2.4 Le programme de repérage défini par le client :

Néant

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31



Le programme de repérage est défini par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant. A ce repérage s'ajoute la liste des matériaux et produits défini par le client.

The state of the s		
Liste A		
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder	
Flocages, Calorifugeages, Faux plafond	Flocages	
	Calorifugeages	
	Faux plafond	

Liste B			
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder		
1.Parois v	erticales intérieures		
Murs, Cloisons « en dur » et Poteau	Enduits projetés		
(Périphériques et intérieurs)	Revêtement durs (plaques de menuiseries)		
	Revêtement durs (amiante-ciment)		
	Entourages de poteaux (carton)		
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)		
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)		
	Entourages de poteaux (carton + plâtre)		
	Coffrage perdu		
Cloisons (Légères et préfabriquées), Gaines et Coffres verticaux	Enduits projetés		
	Panneaux de cloisons		
2.Plano	chers et Plafonds		
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gaines et coffres horizontaux	Enduits projetés		
	Panneaux collés ou vissés		
Planchers	Dalles de sol		
3.Conduits, canalisat	ions et équipements intérieurs		
Conduits de fluides (air, eau, autre fluides)	Conduits		
	Enveloppes de calorifuges		
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu		
	Volets coupe-feu		
	Rebouchages		
Portes coupe-feu	Joints (tresses)		
	Joints (bandes)		
Vide-ordures	Conduits		
4.Elén	nents extérieurs		
Toitures	Plaques (composites)		
	Plaques (fibres-ciment)		
	Ardoises (composites)		
	Ardoises (fibres-ciment)		
	Accessoires de couvertures (composites)		
	Accessoires de couvertures fibres-ciment)		
	Bardeaux bitumineux		
Bardages et façades légères	Plaques (composites)		
	Plaques (fibres-ciment)		
	Ardoises (composites)		
	Ardoises (fibres-ciment)		
	Panneaux (composites)		
	Panneaux (fibres-ciment)		
Conduits en toiture et en façade	Conduits d'eaux pluviales en amiante-ciment		
	Conduits d'eaux usées en amiante-ciment		
	Conduits de fumée en amiante-ciment		



## 3.2.5 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

## Descriptif des pièces visitées

Entrée, Chambre 1,
Dégagement, Chambre 2,
Placard, Séjour,
WC, Cuisine,
Salle de bains, Placard 2,
Balcon

Localisation	Description
Néant	-

## 4. - Conditions de réalisation du repérage

## 4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

#### Observations:

## Néant

## 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 06/12/2021

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 24/11/2021

Heure d'arrivée : 14 h 43 Durée du repérage : 01 h 00

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Sans accompagnateur

## 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site		-	Х
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

#### 4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.



## 5. - Résultats détaillés du repérage

# 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justificatio n)	Etat de conservation** et préconisations*
Néant	-		

<sup>\*</sup> Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport \*\* détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

## 5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description		
Cuisine	Identifiant: Mat.001 Réf. échantillon: Ech.002 Réf. laboratoire: 21H035287-002 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché		
WC	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.001 Description: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Liste selon annexe.13-9 du CSP: B		
Salle de bains	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.001  Description: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Liste selon annexe.13-9 du CSP: B		
Cuisine	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.001 Description: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Liste selon annexe.13-9 du CSP: B		
WC	<u>Identifiant:</u> ZPSO echantillon: Ech.003 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché		
Salle de bains	<u>Identifiant:</u> ZPSO echantillon: Ech.003 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché		
Cuisine	<u>Identifiant:</u> ZPSO echantillon: Ech.003 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché		
Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.004 WC  Description: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, Partie à sonder: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés			



Localisation	Identifiant + Description
Salle de bains	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.004 Description: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) Partie à sonder: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Cuisine	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.004 Description: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) Partie à sonder: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
WC	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.005 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Salle de bains	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.005 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Cuisine	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.005 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Entrée	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.006 Description: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Liste selon annexe.13-9 du CSP: B
Dégagement	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.006 Description: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Liste selon annexe.13-9 du CSP: B
Placard	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.006 Description: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Liste selon annexe.13-9 du CSP: B
Chambre 1	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.006 Description: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Liste selon annexe.13-9 du CSP: B
Chambre 2	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.006 Description: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Liste selon annexe.13-9 du CSP: B
Séjour	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.006 Description: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Liste selon annexe.13-9 du CSP: B
Placard 2	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.006 Description: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Liste selon annexe.13-9 du CSP: B



Localisation	Identifiant + Description
Entrée	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.007 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Chambre 1	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.007 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Chambre 2	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.007 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Séjour	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.007 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Entrée	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.008 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Dégagement	<u>Identifiant:</u> ZPSO echantillon: Ech.008 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Placard	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.008 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Chambre 1	<u>Identifiant:</u> ZPSO echantillon: Ech.008 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Chambre 2	<u>Identifiant:</u> ZPSO echantillon: Ech.008 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Séjour	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.008 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Placard 2	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.008  Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Entrée	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.009 Description: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) Partie à sonder: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Dégagement	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.009 Description: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) Partie à sonder: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Placard	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.009 Description: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) Partie à sonder: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés



Localisation	Identifiant + Description
Chambre 1	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.009 <u>Description:</u> Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) <u>Partie à sonder:</u> Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Chambre 2	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.009 Description: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) Partie à sonder: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Séjour	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.009 Description: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) Partie à sonder: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Placard 2	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.009 <u>Description:</u> Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) <u>Partie à sonder:</u> Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Entrée	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.010 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Dégagement	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.010 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Placard	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.010  Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Chambre 1	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.010 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Chambre 2	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.010 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Séjour	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.010 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
Placard 2	<u>Identifiant:</u> ZPSO echantillon: Ech.010 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché

## 5.3 Liste des matériaux ou produits (liste A et B) ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-



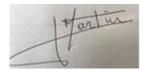
## 6. - Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France** 9, cours du Triangle 92800 PUTEAUX (92062) (détail sur

www.info-certif.fr)

Fait à **CALUIRE**, le **06/12/2021** 

Par: MARTIN Olivier



Cachet de l'entreprise

SOCOBAT Expertises

17 chemin du Charroi
69300 CALUIRE

Tél. 04 78 28 95 49
Fax 04 78 28 72 01
SIREN 453 079 766



#### **ANNEXES**

## Au rapport de mission de repérage n° RAAT\_80LAH0101

#### Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

## Sommaire des annexes

#### 7 Annexes

- 7.1 Schéma de repérage
- 7.2 Rapports d'essais
- 7.3 Conséquences réglementaires et recommandations
- 7.4 Recommandations générales de sécurité
- 7.5 Documents annexés au présent rapport



## 7.1 - Annexe - Schéma de repérage

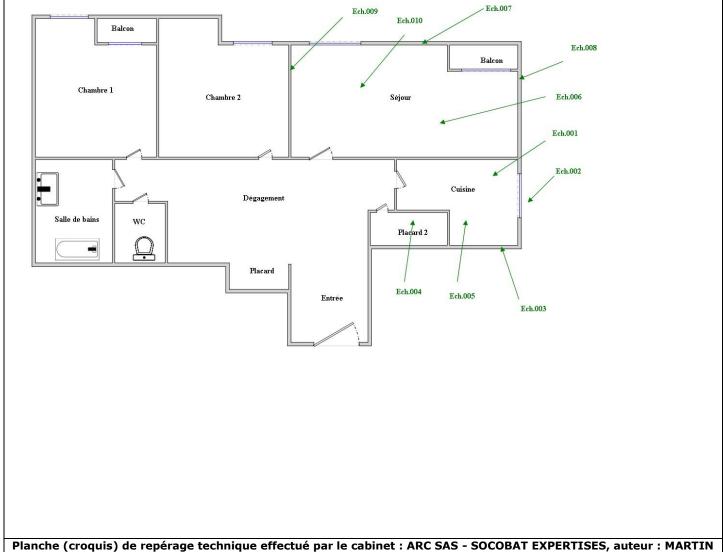


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : ARC SAS - SOCOBAT EXPERTISES, auteur : MARTIN Olivier

Dossier n° RAAT\_80LAH0101 du 06/12/2021 Adresse du bien : 8 Square Robert Cassart (80LAH0101) 77340 PONTAULT COMBAULT



## 7.2 - Annexe - Rapports d'essais

## Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-001-Ech.001	Cuisine	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage	Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage  Matériau présent dans les pièces: WC, Salle de bains, Cuisine Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Réf. laboratoire: 21H035287-001 Commentaires Laboratoire: Couche 1: Matériau souple de type revêtement de sol (beige) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 2: Matériau de type colle (jaune); matériau semi-dur de type ragréage (gris); matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser:	
Mat.001-Ech.002	Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  Réf. laboratoire: 21H035287-002 Commentaires Laboratoire: Matériau de type système d'enduit peinture (brillant) (vert); matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (beige) (Calcination et/ou attaque acide4) Analyse à réaliser:	



Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-002-Ech.003	Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  Matériau présent dans les pièces: WC, Salle de bains, Cuisine Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Réf. laboratoire: 21H035287-003 Commentaires Laboratoire: Matériau de type système d'enduit peinture (brillant) (vert) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-003-Ech.004	Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées )	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés  Matériau présent dans les pièces: WC, Salle de bains, Cuisine Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Réf. laboratoire: 21H035287-004 Commentaires Laboratoire: Couche 1: Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron); matériau semidur de type plâtre (blanc) (Calcination et/ou attaque acide2) Couche 2: Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) (Calcination et/ou attaque acide2) Couche 3: Matériau de type système d'enduit peinture (fibreux) (brillant) (vert); matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) (Calcination et/ou attaque acide2) Couche 4: Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) (Calcination et/ou attaque acide2) Couche 4: Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) (Calcination et/ou attaque acide2)	



Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-004-Ech.005	Cuisine	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  Matériau présent dans les pièces: WC, Salle de bains, Cuisine Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Réf. laboratoire: 21H035287-005 Commentaires Laboratoire: Matériau de type système d'enduit peinture (brillant) (beige) ; matériau semi-dur (granulaire) (beige) (Calcination et/ou attaque acide2) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-005-Ech.006	Séjour	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage	Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage  Matériau présent dans les pièces: Entrée, Dégagement, Placard, Chambre 1, Chambre 2, Séjour, Placard 2 Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragréage Réf. laboratoire: 21H035287-006 Commentaires Laboratoire: Couche 1: Matériau souple (blanc); matériau souple de type revêtement de sol (beige) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 2: Matériau de type peinture (beige); matériau semi-dur de type revêtement de sol (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 3: Matériau souple de type revêtement de sol (marron) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 4: Matériau de type colle (jaune); matériau souple (beige) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser:	



Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-006-Ech.007	Séjour	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  Matériau présent dans les pièces: Entrée, Chambre 1, Chambre 2, Séjour Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Réf. laboratoire: 21H035287-007 Commentaires Laboratoire: Matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron) (Calcination et/ou attaque acide2)  Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-007-Ech.008	Séjour	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  Matériau présent dans les pièces: Entrée, Dégagement, Placard, Chambre 1, Chambre 2, Séjour, Placard 2 Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Réf. laboratoire: 21H035287-008 Commentaires Laboratoire: Matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron) (Calcination et/ou attaque acide2) Analyse à réaliser: 1 couche	



Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-008-Ech.009	Séjour	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées )	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés  Matériau présent dans les pièces: Entrée, Dégagement, Placard, Chambre 1, Chambre 2, Séjour, Placard 2 Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Réf. laboratoire: 21H035287-009 Commentaires Laboratoire: Matériau fibreux de type papier peint (beige); matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron) (Calcination et/ou attaque acide4) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-009-Ech.010	Séjour	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  Matériau présent dans les pièces: Entrée, Dégagement, Placard, Chambre 1, Chambre 2, Séjour, Placard 2 Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Réf. laboratoire: 21H035287-010 Commentaires Laboratoire: Matériau de type système d'enduit peinture (brillant) (blanc); matériau semi-dur (granulaire) (beige) (Calcination et/ou attaque acide2)  Analyse à réaliser: 1 couche	



## Copie des rapports d'essais :



A.R.C SOCOBAT EXPERTISES

Monsieur Olivier MARTIN

54 rue Gabriel PERI

92120 MONTROUGE

Notre référence : AR-21-LH-064023-01

Numéro de dossier : 21H035287

Référence de dossier : Dossier: RAAT\_80LAH0101

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 21H035287-001 Référence Ech.001 5 Planchers et planchers techniques Revetements de sols Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragreage Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragreage Cuisine, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H035287-002 Référence Ech.002 3 Parois verticales interieures Murs et cloisons maconnes
   Enduit a base de platre lisse ou taloche Enduit a base de platre lisse ou taloche Cuisine, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H035287-003 Référence Ech.003 3 Parois verticales interieures Murs et cloisons maconnes
   Enduit a base de platre lisse ou taloche Enduit a base de platre lisse ou taloche Cuisine, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H035287-004 Référence Ech.004 3 Parois verticales interieures Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Cuisine, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H035287-005 Référence Ech.005 4 Plafonds et faux plafonds Plafonds Enduit a base de platre lisse ou taloche Enduit a base de platre lisse ou taloche Cuisine, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment lle de France SAS
117, Qual de Valmy
F-75484 Paris Cedex 10
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B





## Analyses pour le Bâtiment

- N° 21H035287-006 Référence Ech.006 5 Planchers et planchers techniques Revetements de sols
   Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragreage Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragreage Sejour, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H035287-007
   Référence Ech.007 3 Parois verticales interieures Murs et cloisons maconnes
   Enduit a base de platre lisse ou taloche Enduit a base de platre lisse ou taloche Sejour, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H035287-008 Référence Ech.008 3 Parois verticales interieures Murs et cloisons maconnes
   Enduit a base de platre lisse ou taloche Enduit a base de platre lisse ou taloche Sejour, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H035287-009 Référence Ech.009 3 Parois verticales interieures Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Sejour, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H035287-010 Référence Ech.010 4 Plafonds et faux plafonds Plafonds Enduit a base de platre lisse ou taloche Enduit a base de platre lisse ou taloche Sejour, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment lle de France SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment IIe de France SAS
117, Qual de Valmy
F-75484 Paris Cedex 10
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - 51te Vebe: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B



Page1/6



## Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

**EUROFINS ANALYSES POUR LE BÂTIMENT ILE DE FRANCE SAS** Analyses IDF 117 Quai de Valmy 75010 Paris

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-094160-01

Date d'émission de rapport : 03/12/2021 17:10

Référence laboratoire N° : 21EK149997 Reçu au laboratoire le : 30/11/2021

Référence de suivi du dossier N° : 21H035287

Date de réception :29/11/2021

Date d'analyse : 02/12/2021

Référence dossier Client:21H035287 - Dossier: RAAT\_80LAH0101

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique	Prép	aration	Résultats
		•	utilisée / Analyste	Nb prep / Nb grilles ou lames	Туре	
001-1	21H035287-001 - Ech.001 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragreage - Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragreage - Cuisine	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	MET / R6GL	1/2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
001-2	21H035287-001 - Ech.001 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragreage - Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragreage - Cuisine	Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / R6GL	1/2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002-1	21H035287-002 - Ech.002 - 3 - Parois verticales interieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Cuisine	Matériau de type système d'enduit peinture (brillant) (vert) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (beige)	MET / R6GL	1/2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.





Page2/6



## Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-094160-01 Référence laboratoire N° : 21EK149997

Date d'émission de rapport : 03/12/2021 17:10

Référence de suivi du dossier N° : 21H035287

Date de réception :29/11/2021

Reçu au laboratoire le : 30/11/2021 Date d'analyse : 02/12/2021

Référence dossier Client:21H035287 - Dossier: RAAT\_80LAH0101

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique	Prép	aration	Résultats
			utilisée / Analyste	Nb prep / Nb grilles ou lames	Туре	
003-1	21H035287-003 - Ech.003 - 3 - Parois verticales interieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Cuisine	Matériau de type systéme d'enduit peinture (brillant) (vert)	MET / R6GL	1/2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004-1	21H035287-004 - Ech.004 - 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Cuisine	Matériau de type système d'enduit peinture (fibreux) (brillant) (vert) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MET / R6GL	1/2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004-2	21H035287-004 - Ech.004 - 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Cuisine	Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP / B8ZQ	2 / 2	ı	Fibres d'amiante non détectées
004-3	21H035287-004 - Ech.004 - 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Cuisine	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP / B8ZQ	2/2	9	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.







## Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-094160-01

Date d'émission de rapport : 03/12/2021 17:10 Référence de suivi du dossier N° : 21H035287

Page3/6

Référence laboratoire N° : 21EK149997 Reçu au laboratoire le : 30/11/2021

Date de réception :29/11/2021

Date d'analyse : 02/12/2021

Référence dossier Client:21H035287 - Dossier: RAAT\_80LAH0101

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique	Prép	aration	Résultats
			utilisée / Analyste	Nb prep / Nb grilles ou lames	Туре	
004-4	21H035287-004 - Ech.004 - 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Cuisine	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	<b>MET</b> / R6GL	1/2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005-1	21H035287-005 - Ech.005 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Cuisine	Matériau de type systéme d'enduit peinture (brillant) (beige) ; matériau semi-dur (granulaire) (beige)	MET / R6GL	1/2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006-1	21H035287-006 - Ech.006 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragreage - Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragreage - Sejour	Matériau souple de type revêtement de sol (marron)	MET / R6GL	1/2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006-2	21H035287-006 - Ech.006 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragreage - Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragreage - Sejour	Matériau souple (blanc) ; matériau souple de type revêtement de sol (beige)	MET / R6GL	1/2	Caloination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.







## **Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.**

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-094160-01

Date d'émission de rapport : 03/12/2021 17:10 Référence de suivi du dossier N° : 21H035287

Page4/6

Référence laboratoire N° : 21EK149997 Reçu au laboratoire le : 30/11/2021

Date de réception :29/11/2021

2021

Date d'analyse : 02/12/2021

Référence dossier Client:21H035287 - Dossier: RAAT\_80LAH0101

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique	Préparation		Résultats
			utilisée / Analyste	Nb prep / Nb grilles ou lames	Туре	
006-3	21H035287-006 - Ech.006 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragreage - Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragreage - Sejour	Matériau de type colle (jaune) ; matériau souple (beige)	MET / R6GL	1/2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006-4	21H035287-006 - Ech.006 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragreage - Couche1: Dalle de sol + Couche2: Colle bitumineuse + Couche3: Ragreage - Sejour	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type revêtement de sol (gris)	MET / R6GL	1/2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007-1	21H035287-007 - Ech.007 - 3 - Parois verticales interieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Sejour	Matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron)	MET / R6GL	1/2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008-1	21H035287-008 - Ech.008 - 3 - Parois verticales interieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Sejour	Matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron)	MET / R6GL	1/2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.







## **Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.**

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-094160-01

Date d'émission de rapport : 03/12/2021 17:10 Référence de suivi du dossier N° : 21H035287

Page5/6

Référence laboratoire N° : 21EK149997 Reçu au laboratoire le : 30/11/2021

Date de réception :29/11/2021

Date d'analyse : 02/12/2021

Référence dossier Client:21H035287 - Dossier: RAAT\_80LAH0101

N° éch.	Référence client	Description visuelle Technic	Technique	ique Préparation		Résultats
			utilisée / Analyste	Nb prep / Nb grilles ou lames	Туре	
009-1	21H035287-009 - Ech.009 - 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Sejour	type plaque (plâtreux) (marron)	MET / R6GL	1/2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010-1	21H035287-010 - Ech.010 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Sejour	peinture (brillant) (blanc) ; matériau semi-dur	MET / R6GL	1/2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Le traitement des échantillons de ce dossier a nécessité au total :

17 analyses au laboratoire dont 15 par la technique identifiée sous le terme MET et 2 par la technique identifiée sous le terme MOLP.

## Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP: Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2005 - annexe 2

MET: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NF X 43-050: Janvier 1996, P-PS-SOP3368 : version 7

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.





Page6/6



## **Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.**

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-094160-01 Date d'émission de rapport : 03/12/2021 17:10 Référence laboratoire N° : 21EK149997 Référence de suivi du dossier N° : 21H035287

Reçu au laboratoire le : 30/11/2021 Date de réception :29/11/2021

Date d'analyse : 02/12/2021

Référence dossier Client:21H035287 - Dossier: RAAT\_80LAH0101

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3: Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur http://www.ipac.pt/.

NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur

https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amianto/qualidade/.

NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).

NB 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :

flávia ferreira

Flávia Ferreira Technicien de laboratoire

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.





## 7.3 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

## Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

**Score 1** – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 2** – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 - Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

**Article R1334-28 :** Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

**Article R1334-29 :** Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

#### Article R.1334-29-3:

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

**11)** Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

#### Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- 1. <u>Réalisation d'une « évaluation périodique »</u>, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
  - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
  - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- 2. <u>Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »</u>, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
  - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
  - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
  - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
  - Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
- 3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
  - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
  - Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
  - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
  - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
  - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
  - En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.



## 7.4 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

## 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

## 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir

1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

## 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante :

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31



## 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de

l'entreprise qui réalise les travaux.

#### a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

#### b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

#### c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

## d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

#### e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordéreau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



## 7.5 - Annexe - Autres documents

## Votre Assurance

▶ RC PRESTATAIRES



#### Assurance et Banque

SARL ARC
SOCOBAT EXPERTISES
17 CHEMIN DU CHARROI
69300 CALUIRE ET CUIRE FR

# ATTESTATION

#### **AGENT**

M BEGUINOT HERVE ROND POINT DU PEROLLIER

29 CHEMIN DE VILLENEUVE 69130 FCULLY

Tél: 0437502880

Email: AGENCE.BEGUINOT@AXA.FR

Portefeuille: 0069111144

Vos références :

Contrat n° 5411202104 Client n° 1403569804

AXA France IARD, atteste que :

SARL ARC SOCOBAT EXPERTISES 17 CHEMIN DU CHARROI 69300 CALUIRE ET CUIRE

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 5411202104 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

## Activité n°1: Diagnostics règlementaires relevant de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L.1334-6 du Code de la Santé Publique
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L 1334-13 du Code de la Santé Publique
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu par l'article L.134-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état des risques et pollutions tel que prévu par l'article L. 125-5 du Code de l'environnement
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du Code de la construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation.

1/4

## AXA France IARD SA

Société a nonyme au capital de 214 799 030 Euros Siège social : 313, Terasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre Entreprise régiej par le Code des assurances - TVA intracommunautairen ° RT 14 722 057 460 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance 52620210625



- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L.133-11-1 du Code de la Santé Publique
- L'information sur la présence d'un risque de mérule

#### Activité n°2:

- Diagnostics de l'activité 1 hors cadre règlementaire
- Etat parasitaire
- Loi Carrez
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Etat des lieux
- L'évaluation immobilière à valeur vénale et valeur locative
- Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés
- Mesurage Loi Boutin
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
- Diagnostic amiante avant relocation
- Diagnostic amiante avant vente
- Diagnostic amiante partie privative (DAPP)
- Dossier technique amiante
- Contrôle visuel après désamiantage
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic Déchets
- Diagnostic pollution de sols
- Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) et contrôle plomb après travaux
- Assistance administrative et réglementaire consistant à communiquer et à veiller à la mise en application des textes de la loi et des obligations légales qui en découle pour ses clients
- Mesure d'empoussiérement en fibres amiantes dans les immeubles bâtis
- Mesurage des niveaux d'empoussièrement de fibres amiante au poste de travail
- Mesure du Radon
- Analyse OAI (qualité de l' air)
- Infiltrométrie
- Analyse d'Hydrocarbure Aromatique Polycycliques (HAP) dans les enrobés routiers et / ou les machefers dans le cadre de diagnostics avant travaux ou avant démolition.

## A L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE SOLUTIONS.

Il est précisé que

l'analyse est réalisée en sous-traitance par un laboratoire COFRAC ou équivalent.

- Diagnostic technique global, les missions de maîtrise d'œuvre cosntruction restant exclues de la garantie du contrat.

A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATION DE CONSEIL, PRECONICATION ET TOUTE MISSION DE BUREAU D'ETUDE
A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE DE PROFESSION

A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE DE PROFESSION REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE CONSEIL JURIDIQUE ET LA GESTION IMMOBILIERE

**AXA France IARD SA** 

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - 77% intracommunautairen ° RR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties pontées par AXA Assistance

2/4



## Activité n°3:

Conseils, préconisations en solutions en retrait, recouvrement d'amiante.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2021** au **01/07/2022** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat

Fait à ECULLY le 25 juin 2021 Pour la société :

AXA France IARD SA

Société a nonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - 1704 intracommunautairen °R 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 26 1-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3/4



## Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €		
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance		
<u>Dont</u> : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance		
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance		

## **Autres garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en €		
Atteinte accidentelle à l'environnement	Exclue		
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	2 500 000 € par année d'assurance		
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	<b>1 200 000 €</b> par année d'assurance		
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	300 000 € par sinistre		
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre		

C.G.: Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD SA

Société a nonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise règle par le Code des assurances - TVA intracommunautairen ° RT. 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonèrées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AVA Assistance

4/4



